



COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE
Compte rendu de la réunion du 25 février 2020
à Gallargues le Montueux

Séance du 25 février 2020

Date de convocation : 13 février 2020

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 24 (17 titulaires, 7 suppléants)

Membres votants présents : 17 titulaires / 5 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 26

Le quorum est atteint : 24/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le 25 février, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Gallargues le Montueux.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, C. Rouvière, L. Péliissier, A. Fournier, A. Dupont, A. Mégias, M. Christol, J. Téma, J. Rey, J.F. Laurent, T. Agnel, V. Martin, J.P. Bondor, P. Martinez, A. Théron, P. Gaffard Lambon, M.J. Pellet,

Procuration : R. Crauste à M.C. Rouvière, C. Bernard à O. Penin, P. Mauméjean à M. Népoty, A. Sauzède à V. Martin

Suppléants avec voix délibérative : M. Népoty, B. Mauméjean, J.F. Serrano, D. Julien, I. Couderc

Suppléants sans voix délibérative : M. Febrer, A. Nectoux

Présence de :

Paierie Départementale : N. Sauzet, S. Nicolas

Pays de Lunel :

Conseil de développement : C. Constant, P. Sarrus

Absents excusés :

R. Crauste, C. Bernard, F. Dugaret, C. Brunel, S. Condé, J. P. Franc, G. Schramm, J. Denat, K. Guyot, A. Chopard, O. Pétronio, L. Brunel, A. Reboul, E. Michalski, M.J. Dautres, M. Jolivet, J.B Estève, P. Gras, G. Duplan, R. Balana, M. Foucon, G. Léon, P. Chaleyssin, R. Monnier, , S. Belloz-Mauroz, V. Coste, I. Debrie, , A. Sauzède, J.M. Andriuzzi, F. Granier, H. Sarrazin, R. Pitaval, , A. Ouayoun, R. Lefort, S. Dheilley

Administration :

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction,

M. le Président Pierre Martinez ouvre la séance dans l'attente des derniers retardataires et remercie les élus présents.

Quorum : Le quorum étant vérifié (24/44), la séance peut commencer.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance ; M. Daniel Julien accepte de remplir la fonction. Il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Résultat du vote :

Vote pour : 26

Abstention : 0

Vote contre : 0

M. Martinez salut la présence de M. N. Sauzet et Mme S. Nicolas, adjoints au Payeur départemental et les remercie.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Approbation du compte de gestion 2019
2. Approbation du compte administratif 2019
3. Affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020
4. Propositions budgétaires 2020
5. Indemnité allouée au comptable public
6. Ouverture/fermeture de poste

M. Martinez informe le Comité syndical des délibérations prises par délégations lors du bureau du 12 février 2020 soit :

1. Demande de financement au titre du DLAL FEAMP, animation et fonctionnement du GALPA 2020
2. Demande de financement au titre de LEADER, animation et fonctionnement GAL 2020
3. Demande de financement ingénierie contractualisation 2020 à la Région

Validation du compte-rendu du Comité syndical du 28/01/2020

Présenté par M. Martinez.

Résultat du vote :

Vote pour : 26

Abstention : 0

Vote contre : 0

I - Approbation du compte de gestion 2019

Présenté par M. le Président :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Aucune remarque n'a été formulée par le trésorier départemental.

Exercice 2019	Investissement	Fonctionnement
Recettes	18 111,78 €	426 719,21 €
Dépenses	11 249,72 €	415 133,61 €
Résultat d'exercice	+ 6 862,06 €	+ 11 585,60 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte de gestion du Payeur départemental pour l'exercice 2019 qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Résultat du vote :

Vote pour : 26

Abstention : 0

Vote contre : 0

II - Approbation du compte administratif 2019

M. Le Président P. Martinez quitte la séance pour le vote de cette délibération.
Présenté par M. Laurent Pélissier :

En l'absence de M. J.B. Estève, 1^{er} Vice-président chargé des finances et de la commande publique, le doyen de l'assemblée A. Mégias, bien que présent mais avec des difficultés de lecture, il est proposé que M. L. Pélissier, 3^{ème} Vice-président chargé de la promotion et du développement touristique se charge de la présentation du compte administratif 2019.

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2019 sous la présidence de M. Pierre Martinez.

Ces chiffres sont en conformité pour les deux sections avec le compte de gestion 2019 de Monsieur le Trésorier Payeur Départemental, comptable du Syndicat Mixte.

Exercice 2019	Investissement	Fonctionnement
Recettes	18 111,78 €	426 719,21 €
Dépenses	11 249,72 €	415 133,61 €
Résultat d'exercice	+ 6 862,06 €	+ 11 585,60 €

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Compte administratif 2019 du Syndicat Mixte.

Résultat du vote :
Vote pour : 25
Abstention : 0
Vote contre : 0

III - Affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020

Présenté par M. le Président :

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du compte administratif 2019 qui fait apparaître :
- un résultat cumulé de fonctionnement de : 96 200,73 € + 11 585,60 € = + 107 786,33 €
- un résultat cumulé d'investissement de : 98 010,20 € + 6 862,06 € = + 104 872,26 €

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M14, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des projets d'investissement du PETR en 2020 et compte tenu du résultat d'investissement 2019, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 est repris en totalité en section de fonctionnement sur le budget 2020.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter cette proposition, d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :
Vote pour : 26
Abstention : 0
Vote contre : 0

IV - Propositions budgétaires 2020

Présenté par M. le Directeur :

Lors de sa séance du 28 janvier 2020, le Comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires du PETR Vidourle Camargue pour l'année 2020.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif soumis à adoption pour l'exercice 2020. La présentation, ci-jointe, expose les grandes orientations de ce budget.

RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT	
Chapitre 70 Produits de service	68 096,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations	356 533,22 €
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	5,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	1 000,00 €
R 002 Résultat reporté	107 786,33 €
TOTAL	533 420,55 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Chapitre 10 Dotation fonds divers réserves	368,88 €
Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections	9 806,45 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté	104 872,26 €
TOTAL	115 047,59 €

DEPENSES	
SECTION FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 Charges à caractère général	200 800,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	284 000,00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	25 000,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	9 806,45 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	10 814,10 €
Chapitre 66 Charges financières	1 000,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €
TOTAL	533 420,55 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	45 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	70 047,59 €
TOTAL	115 047,59 €

Le budget primitif 2020 du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :

- en section de fonctionnement à : 533 420,55 €
- en section d'investissement à : 115 047,59 €

M. Julien fait remarquer une erreur dans la présentation aux élus par rapport au budget primitif :

En effet, au chapitre 11 Charges à caractère général, une inversion de chiffre s'est produite : 208 000 € au lieu de 200 800 €. Il s'agit bien de voter le montant de 200 800 €, corrigé dans le tableau ci-dessus.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le principe d'un vote par chapitre des dépenses et des recettes.

Résultat du vote :

Vote pour : 26

Abstention : 0

Vote contre : 0

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les propositions budgétaires 2020 récapitulées sur les documents joints et d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 26

Abstention : 0

Vote contre : 0

V - Indemnité allouée au comptable public

Présenté par M. le Président :

Le montant de cette indemnité, révisable chaque année, est calculé par application d'un tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre (pour mémoire en 2019 = 263,62 €).

Pour l'année 2020, les missions de comptable public seront assumées par Monsieur LACREU Hugues, Payeur Départemental.

Il est proposé au Comité Syndical d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'exercice 2020, de dire que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 5 de l'arrêté précité et sera attribuée à M. LACREU Hugues, Payeur Départemental du Gard, de dire que la dépense sera prélevée à l'article 6225 de l'exercice 2020, d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 26

Abstention : 0

Vote contre : 0

VI - Ouverture/fermeture de poste

Présenté par M. le Président :

Un agent au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe, répondant aux critères et conditions établis par le centre de gestion, peut bénéficier d'un avancement de grade en 2020. Au regard de son implication dans la structure et de sa polyvalence, l'examen de cette demande d'avancement de grade apporte une réponse favorable.

Il est proposé au Comité Syndical : d'ouvrir un poste permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif principal 1ère classe, de fermer le poste permanent de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet, d'inscrire ces modifications au tableau des emplois et des effectifs de la collectivité, de prévoir les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2020 et des budgets suivants, d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 26

Abstention : 0

Vote contre : 0

Conclusion :

M. Martinez tient à saluer les vice-présidents et les élus du PETR pour le travail accompli en particulier ces 2 dernières années. Il s'agissait du dernier comité syndical de cette mandature. Il rend particulièrement hommage aux maires et conseillers municipaux qui ne se représentent pas pour un nouveau mandat et leur souhaite « bon vent ».

Il souligne l'intérêt collectif dépassant les positions politiques pour le bon fonctionnement de la structure.

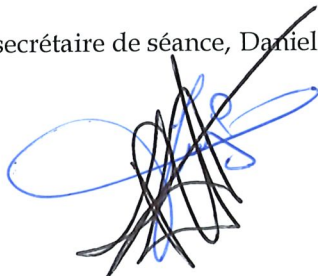
Sa volonté a été de rapprocher la structure des élus, en particulier des petites communes.

Il est impératif de conserver les équilibres territoriaux. Rien n'est acquis définitivement et la préservation de cet outil comme territoire de projet devra se poursuivre, qui sait peut être vers un territoire de gouvernance, plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30 et en conclusion, M. Martinez invite à prendre le verre de l'amitié.

Fait à Aimargues le 26 février 2020

Le secrétaire de séance, Daniel JULIEN



Le Président, Pierre MARTINEZ

